

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT ALBAN DES VILLARDS
du 21 juin à 20h**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9

Absents : 2

Procuration : 1

Date de convocation : 17 mai 2024

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Vincent DARVES- BLANC, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Nicole ROCHE

Etaient absents :

Valérie LAUROT - Jean-Luc PLUYAUD (procuration à Marc CLERIN)

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de passer en point numéro 1 le point 2 de l'ordre du jour, afin de permettre à Mme Colette Charvin, vice-présidente du SIVAV, d'intervenir en début de séance.

1) Présentation du fonctionnement du SIVAV en présence de Colette CHARVIN, vice – présidente.

Le SIVAV est sollicité par les services de l'Etat pour l'élargissement de son périmètre. Les membres de son bureau proposent une rencontre à chaque conseil municipal des communes de la 3CMA et de la 4C ainsi qu'aux présidents des intercommunalités afin de présenter son histoire et ses compétences et de permettre aux élus de juger de l'intérêt de rejoindre ce syndicat intercommunal, sur la base de projets d'intérêt commun. (Jacqueline Dupenloup accompagne autant que faire se peut les membres du bureau du SIVAV lors des rencontres avec les conseils municipaux dans la 4C).

La commune de Saint-Alban-des-Villards est déjà adhérente du SIVAV et il s'agit donc pour les conseillers municipaux d'un rappel synthétique du rôle de ce syndicat, qu'ils connaissent.

- Activités de pleine nature : élaboration des schémas directeurs VTT, randonnées, raquettes, avec définition d'itinéraires et cartographie – entretien (fauchage, élagage, signalétique) de 15 à 16 km de sentiers, aide aux investissements (voir point 3 de l'ordre du jour)
- Espace valléen : possibilité d'inscrire des projets communaux dans ce programme européen sur lequel la candidature du SIVAV a été retenue (exemple : 135 000 € sur le programme 2015-2021 d'aide pour les deux appartements – gîtes communaux)
- Hébergement et commercialisation : une chargée de mission du SIVAV proposera en juillet une réunion aux propriétaires de meublés touristiques dans la vallée des Villards.
-

Une pochette de présentation des actions du SIVAV est remise à chaque conseiller.

2) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 24.5.2024

Sans remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.

3) Demande de subvention relative aux travaux d'aménagement sur les sentiers – convention de mandat avec le SIVAV

Comme évoqué dans le point 2 de l'ordre du jour, le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards qui travaille pour le développement, l'équipement et l'aménagement touristique du Massif Arvan-Villards, porte le programme Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027, dans lequel

est exposé la stratégie touristique du territoire. Le Syndicat est également en charge de l'entretien du réseau de sentiers sur ses 10 communes.

Dans le cadre de ces compétences et afin de maintenir la continuité de circulation sur les sentiers, mais également dans le but d'accompagner le développement de nouvelles activités de pleine nature (schéma directeur VTT), des travaux d'aménagement sont régulièrement nécessaires sur le réseau de promenades et de randonnées pédestres.

Ces travaux ont pour objectifs de : favoriser les itinéraires de liaisons entre les communes, améliorer la sécurité et le confort des usagers, faciliter l'accès pour les piétons, vététistes et autres utilisateurs.

Pour ce faire, un marché de travaux va être lancé par le SIVAV conformément aux règles de la commande publique.

Concernant l'activité VTT et plus spécifiquement le déploiement du schéma directeur VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arves, il s'agit d'une opération inscrite au programme financier Espace Valléen et validée en 2021 par les élus du SIVAV. Le projet est éligible à des aides publiques auprès de différents financeurs. Le plan de financement a été calculé en fonction de la subvention prévisionnelle attendue couplée à la participation du SIVAV.

Une seule demande de subvention sera déposée pour l'ensemble du schéma directeur VTT-VTTAE. Le montant de la subvention tel qu'indiqué a été estimé suite aux échanges avec les financeurs lors du Comité Technique Espace Valléen du 06 octobre 2023.

Après cet exposé et avoir délibéré, le conseil municipal :

approuve la réalisation de travaux d'aménagement des sentiers

donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à l'opération

autorise le SIVAV à déposer une demande globale de subvention pour l'ensemble du schéma directeur VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arves auprès des financeurs (Région, État, Département...)

s'engage à rembourser au SIVAV 25% du coût total des travaux pour un montant maximum de 2 500€, et ce à l'achèvement des travaux

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 pour financer cette dépense

approuve le plan de financement suivant :

Type de travaux	Montant estimatif TTC hors subventions	Montant de subventions estimatif (40%)	Montant total subventions déduites	25% du montant subventions déduites	Part financement commune avec plafond à 2500€	Part de financement SIVAV
Passerelle Merlet	6 000,00 €		6 000,00 €			
Passerelle de l'Echaut	6 000,00 €		6 000,00 €			
Passerelle des Perrières	6 000,00 €	2 400,00 €	3 600,00 €			
TOTAL	18 000,00 €	2 400,00 €	15 600,00 €	3 900,00 €	2 500,00 €	13 100,00 €

4) Plan Local d'Urbanisme, Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Secteur du Bessay

Madame la Maire rappelle la délibération 2023-12-15-80 (séance du 15 décembre 2023) dans laquelle le Conseil Municipal par 7 voix pour et 1 contre :

« AFFIRME SON INTERET pour l'aménagement d'une zone couverte par une OAP au lieu-dit SOUS LE BESSAY (parcelles M 1159, 1160...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 votants confirme l'adoption d'un projet « Orientation d'Aménagement et de Programmation » à l'aval du lieu-dit Le Bessay, au bas du chemin de la Chapelle, sur une superficie d'environ 1 800m² et affirme à nouveau son intérêt pour l'acquisition de la parcelle M 1146 afin de la transformer en aire de retournement pour véhicules.

Secteur du chef-lieu

La localisation de l'OAP ne sera pas déterminée avant que le relevé réseau ne soit donné par le géomètre.

Jacqueline DUPENLOUP informe le Conseil Municipal que la seule réponse au marché à bons de commande est celle du cabinet CEMAP, antenne de Savoie basée à Ste Hélène du Lac, Parc d'activités Alpe espace.

5) Point sptravaux reprise murs du cimetière

Choix d'une entreprise – Travaux de réhabilitation des murs des cimetières communaux

Madame la Maire rappelle la délibération 2023-09-08-53 arrêtant le projet de reprise des murs des cimetières, la délibération 2023-10-21-67 validant le lancement des travaux et la recherche d'un plan de financement, la délibération 2023-12-15-82 validant le plan de financement des travaux.

Un appel d'offres (Marché à Procédure Adaptée) a été lancé avec l'assistance du cabinet de maîtrise d'œuvre Baron Ingénierie, représenté par M. Killian Jaillet.

La consultation a été close le vendredi 21 juin à 12 h.

Une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres (entreprise **MAURO Maurienne**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- mandate à l'unanimité des 10 votants la commission d'appel d'offres pour conduire avec l'assistance du maître d'œuvre toute vérification nécessaire : conformités technique, administrative, qualité de l'offre et adéquation avec l'estimation financière des travaux telle qu'établie par le maître d'œuvre.
- donne pouvoir au maire, après accord de la commission d'appel d'offres, pour signer l'acte d'engagement au nom de la commune de Saint-Alban-des-Villards et tout document afférent au lancement des travaux.

6) Point réhabilitation café du Merlet

Le permis de construire a été accordé le 28 mai 2024.

Reste à définir le positionnement du réseau d'eau pluviale, un relevé précis des réseaux doit être fait et transmis au maître d'œuvre par le cabinet de géomètre. Ce dernier tracera aussi un plan d'arpentage précis du secteur.

7) Dépôt communal (déchetterie) vallée des Villards

Le Conseil Municipal dans sa séance du 24 mai 2024 a débattu de

- la nécessité de maintenir le dépôt de déchets situé sur la commune de Saint Colomban des Villards, utile aux habitants des deux communes ; celles-ci y font intervenir, en alternance ou ensemble, leurs employés communaux
- la nécessité d'en améliorer le fonctionnement avec un tri plus sélectif, plus vertueux écologiquement et plus économe financièrement, en répondant à la demande du SIRTOM qui exige un gardiennage.

Madame la Maire indique qu'une rencontre a eu lieu le 20 juin avec M. le Président du SIRTOM et son directeur, Monsieur le Maire de Saint-Colomban-des-Villards et le premier adjoint de cette commune, M. le directeur des services de la 4 C, et pour la commune de Saint-Alban-des-Villards Marc Clérin conseiller municipal chargé de l'urbanisme et elle – même.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Saint-Alban-des-Villards adopte à l'unanimité des votants le vœu ci-dessous, qui sera exposé au Conseil Communautaire du 2 juillet 2024

- Insistant sur la nécessité de maintenir le dépôt de déchets situé sur la commune de Saint Colomban, très utile aux habitants de la vallée des Villards, dans le but d'éviter des déplacements individuels vers la déchetterie de La Chambre et de surcharger celle-ci
- Rappelant que ce dépôt a été créé comme dépôt d'intérêt communautaire par la communauté de communes de la Vallée du Gandon devenue par extension la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, la 4C
- Reconnaisant la nécessité de garder le dépôt de déchets afin d'en améliorer la qualité écologique et de le rendre moins coûteux
- Gandon devenue par extension la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, la 4C
- Notant que la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, la 4C, est la seule des 5 communautés de communes mauriennaises à n'avoir qu'une déchetterie intercommunale sur son territoire

EMET le vœu de pouvoir aboutir à un meilleur fonctionnement du tri dans le dépôt de déchets situé sur la commune de Saint Colomban avec l'aide du SIRTOM et de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, la 4C.

8) Projet circuit Courses d'orientation

Yannis Nacef, conseiller municipal délégué à la mise en valeur du patrimoine, rend compte de la rencontre qui a eu lieu le 14 juin avec la fédération française de course d'orientation (FFCO).

Sous maîtrise d'œuvre de la FFCO pour l'ingénierie du projet, le projet porte sur deux itinéraires : l'un, de niveau facile, reprendrait l'actuel parcours « Randoland » : Chef lieu, Croix des Charrières, sentier balcon, Bessay, sentier de la combe de Rinche, L'autre, de niveau moyen, reprendrait l'itinéraire du chef-lieu vers Premier Villard, Replat, la Molletaz, combe du Lacquet, Croix des Charrières, pour retour chef-lieu.

La FFCO présente un devis de 8 000 € TTC, qui comporte la conception du parcours, la réalisation d'une cartographie, la confection et mise en place des balises et panneaux d'information, la création et impression de dépliants.

Le SIVAV indique une aide financière portant sur 75 % du montant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide le lancement du projet de CIRCUIT de COURSES D'ORIENTATION sous maîtrise d'œuvre de la FFCO.

9) Demande de subvention programme Sylv'ACCTES

Des travaux en forêt communale soumise à gestion forestière ont été proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024 (dégagements/peuplement de l'étage montagnard, nettoyage des plants implantés ces dernières années).

Le montant estimatif des travaux est de 7 580 euros HT.

Un dispositif de financement relatif au projet en forêt communale soumise à gestion forestière existe avec l'association Sylv'ACCTES, reconnue d'intérêt général, dont la mission est d'encourager et soutenir la gestion forestière durable et raisonnée. La commune de Saint-Alban-des-Villards en est membre en tant qu'adhérente à l'association Espace Belledonne

Après avoir délibéré et à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal :

- sollicite une aide de Sylv'ACCTES à hauteur de 3 790 € pour la réalisation des travaux concernés,
- demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi d'aide.
- charge Madame la Maire de signer tout document afférent à ce projet

10) Subventions aux Associations

Point sans objet à cette date, quelques documents manquant de la part des associations sollicitant une aide.

11) Affaires foncières

Demande d'acquisition parcelles succession Frasson Peiguet marguerite

Par délibération 2024-04-05-35 du 5 avril 2024 le Conseil Municipal a rejeté à l'unanimité des 10 votants l'achat au montant indiqué dans l'avis du Domaine sur la valeur vénale de la propriété venant de la succession vacante de Mme Frasson-Peiguet Marguerite, sous curatelle du pôle Gestion des Patrimoines Privés (section immobilière) de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 votants mandate Madame la Maire pour proposer au service de la DGFIP l'achat de parcelles utiles pour la commune de Saint-Alban-des-Villard et provenant de la succession vacante de Mme Frasson-Peiguet Marguerite, sous curatelle du pôle Gestion des Patrimoines Privés (section immobilière), soit les parcelles :

G 1208 et G 1201 situées sous la mairie au chef-lieu ; leur entretien est actuellement assuré par la commune

E 1537 et E 1536 au Premier Villard, situées en bordure de chemin rural au prix de 12,50 € le m², les frais d'acte étant à la charge de la commune de Saint-Alban-des-Villards demanderesse.

12) Information sur l'intercommunalité

Madame la Maire donne lecture au Conseil municipal d'un article du quotidien « le Dauphiné Libéré » le 12 juin 2024 : « le 1^{er} janvier 2026, si possible, Porte de Maurienne, 4 C, Coeur de Maurienne et Maurienne Galibier ne formeront plus qu'une seule communauté de communes. L'étude est en tout cas lancée, et pour les quatre présidents, c'est le bon moment. »

Le Conseil municipal visionne ensuite un reportage de Maurienne TV sur une conférence de presse dans laquelle les prises de parole des Présidents de la Communauté de Communes Porte de Savoie et de la 4 C confirment le contenu de l'article suscité.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier n'a jamais été mis à l'ordre du jour du Conseil Communautaire de la 4 C autrement qu'en question diverse sans document préparatoire ni débat ni vote, que les conseillers communautaires ont donc appris son avancée dans la presse. Ni le cahier des charges ni le coût de l'étude n'ont été présentés en Conseil Communautaire.

Madame la Maire informe ensuite le Conseil Municipal de la réception le 18 juin d'un mail de Monsieur le Président de la 4 C qui indique qu'il ne s'agit que de la réactualisation d'une étude déjà engagée » qui « ne prévaut en rien sur la décision future du Conseil Communautaire et des communes qui devront se prononcer si le résultat de cette actualisation allait dans le sens d'une fusion. ». Monsieur le Président ajoute que « sur le financement de cette réactualisation, une convention de financement sera présentée au prochain conseil communautaire. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 10 votants mandate Madame la Maire pour exprimer

- son désaccord sur la forme qu'a prise la communication sur une éventuelle fusion de commune : avant toute expression dans la presse, il eut été indispensable non seulement d'informer les conseils communautaires mais de leur permettre le débat et une expression par le vote sur le lancement du dossier
- son inquiétude sur le fond :

- un nouveau bouleversement du schéma intercommunal se profilerait alors que la 4 C est créée depuis seulement 10 ans, que toutes ses compétences n'ont pas encore été complètement exploitées et que certaines actions sont encore en voie de structuration.
- l'élargissement des structures intercommunales n'est pas garant d'économies financières ; il éloigne les citoyens des débats et supprime des lieux possibles de démocratie de proximité.

13) Questions diverses

- Travaux four du Pied des Voûtes : 2 397 €

Réalisés par Paul Rochet, boulanger en Haute Savoie, aidé de bénévoles, reprise entière de la sole et d'éléments de la voûte

- Sentiers : l'entreprise Ambrosetto (groupement de commandes SIVAV) a pris du retard en raison de la météo
- Coup de pouces Jeunes : Thomas Pinto, Louison Brosson, indemnisation de leur bénévolat à venir pour aide au financement du permis de conduire
- Coupes sur chemin communal : frênes sur chemin de la combe de Rinche, merisier à l'entrée du Chemin des Voûtes (entreprise Hémary)
- Demande de localisation des troupeaux et chiens de protection en alpage : une carte existe sur le site de la Société d'Economie Alpestre mais elle est trop générale.
- Parcelles du Planchamp : afin de régulariser la cession des parcelles M 457, 460, 464, la Maire attestera qu'elles ne sont plus chemin communal.
- La commune adhère à la fédération des AFP de Savoie (55 €) et à la Société d'Economie Alpestre (60 €).
- Adresse mail de l'OT ne reflète toujours pas la réalité de la vallée des Villards avec la dénomination bienvenue.Stcolomban
- Un livre est commandable sur internet, réalisé par Jean Luc Pluyaud sur la réfection du clocher
- Une plaque a été achetée pour remercier Reine Martin Garin qui a légué 30 000 € à la commune de Saint-Alban. Elle sera déposée sur sa tombe par les élus.
- Une ouverture paysagère a été réalisée pour la mise en valeur de la source des Jouvières.
- Panneau d'affichage du 1^{er} Villard : couverture à refaire
- Travaux de branchement maison du Lierme : entreprise à relancer. Attention, un échafaudage posé sans arrêté de circulation.